

# NEMAUSA DANSE

## RÈGLEMENT

### ART 1: Certificat médical

Les élèves devront fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indications à la pratique de la danse. Ce certificat est valable **3 ans**.

### ART 2: Adhésion

Le droit d'adhésion à l'association est de **25€ par élève et par an**.

### ART 3 : Règlement des cours

Le règlement des cours se fait **obligatoirement** par dépôt de 1 cheque des 4 premiers mois (sept/oct/nov/déc) et des 2 derniers trimestres ,et seront encaissés avant le 10 du premier mois du trimestre soit Septembre, Janvier, Avril. **Ou** un règlement en 1 fois en déposant **obligatoirement** 10 chèques qui seront encaissés en début de chaque mois, et se fera au bureau de la secrétaire de l'école. Tout trimestre commencé est **dû**.

### ART 4: Gala

La participation au gala de fin d'année nécessite des costumes dont le coût(**achat ou location**) est à la charge des parents. Un **acompte de 20€** sera demandé à l'inscription et **le solde** fin mai,Ces costumes seront facturés au cours du second trimestre (**mois de Mai**) afin d'alléger la charge financière des parents en fin d'année. La présence des enfants aux répétitions du gala les **trois** mercredis avant la date du gala est obligatoire de **14h à 17h**. Les élèves doivent impérativement avoir collants, pointes et demi-pointes, tutu et costumes au moment du gala. Couronnes de fleurs blanches(Initiation, Préparatoire, Élémentaire)Nous rappelons que **l'entrée** du gala de danse est **payante**

### ART 5: Tenue

Une tenue et une coiffure correctes sont exigées pendant les cours. Chaque classe respecte une couleur et chignon obligatoire (**Classique**) ou une tenue particulière(**Contemporain**). Les bijoux sont interdits afin d'éviter tout accident.

### ART 6 : Absence

En cas d'absence, **merci** de bien vouloir prévenir le secrétariat de l'école. Vous pouvez rattraper le cours à votre convenance.

### **ART 7 : Cours des vacances**

Les cours sont assurés pendant les vacances, en **cours groupés**  
(Jours et horaires différents)

Nous rappelons que les cours **ne sont pas assurés** pour **un élève**

### **ART 8 : Cours publics**

Les cours publics ont lieu la première semaine de chaque mois (à partir du Lundi) de Novembre à Mars, sauf pour la classe Initiation.

### **ART 9 : Responsabilité**

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de vol ou d'oubli d'objets.

#### **Némausa Danse**

29 Rue du mail, 30900 Nîmes

**Tel** : 04.66.29 .60.35 / 06.11.50.98 .51 / 06.89.59.66.81

**E-mail**: [nemausadansenimes@gmail.com](mailto:nemausadansenimes@gmail.com)

**Site**: [www.nemausadanse.fr](http://www.nemausadanse.fr)

[Facebook](#)

